

**Règlement numéro 269-2021 décrétant une dépense estimée de 1 015 224\$ et un emprunt de 917 474\$ pour des travaux de réfection des conduites pluviales sur la route de l'église, la rue Bouchard et la rue des Loisirs.**

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 février 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'en vertu de l'aliéna 4 de l'article 1061 du code municipal du Québec, le présent règlement ne doit pas être soumis aux personnes habiles à voter;

ATTENDU qu'une programmation a été déposée au programme de la TECQ pour ces travaux et que nous attendons l'approbation de cette programmation et la confirmation du versement d'un montant de 686 548\$ du programme de la TECQ pour ce projet;

ATTENDU qu'un montant de 71 452.02\$ du fond réservé « Seuil TECQ » est affecté au paiement des dépenses du projet dont le présent règlement fait l'objet;

ATTENDU qu'un montant de 26 297.98\$ du surplus non-affecté est affecté au paiement des dépenses du projet dont le présent règlement fait l'objet;

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1.** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2.** Le conseil est autorisé à procéder à la réfection des conduites pluviales de la route de l'église, de la rue Bouchard et de la rue des Loisirs selon l'estimé préparé par *Bouchard Service-Conseil*, portant le numéro 2020-014, en date du 24 novembre 2020. Le coût estimé du projet est de 1 015 224\$, incluant les honoraires des ingénieurs, les taxes nettes, les imprévus et les frais d'emprunt temporaires tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale en date du 28 janvier 2021, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

**ARTICLE 3.** Le conseil est autorisé à dépenser une somme jusqu'à concurrence de 1 015 224\$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 4.** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 917 474\$ sur une période de 20 ans.

**ARTICLE 5.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 6.** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 7.** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 8.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA, CE 15<sup>e</sup>  
JOUR DE FÉVRIER 2021.

Avis de motion : 2 FÉVRIER 2021  
Adoption : 15 FÉVRIER 2021  
Avis public : 16 FÉVRIER 2021

---

Mme Nancy St-Pierre, mairesse

---

Marie-Ève Blache-Gagné, dir. gén. & sec. trés.

**Règlement numéro 269-2021 décrétant une dépense de 1 015 224\$ et un emprunt de 917 474\$ pour des travaux de réfection des conduites pluviales sur la route de l'église, la rue Bouchard et la rue des Loisirs.**

ANNEXE A

ESTIMATION DES COÛT DIRECTS DU PROJET



MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH  
RÉFECTION DE LA ROUTE DANIEL  
BORDEREAU DE SOUMISSION

Dossier : 2020-014  
Date: 2020-11-24  
Révision:

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
------	-------------	-------	-----------------	---------------	-------

1-Organisation de chantier et frais généraux					
1.1	Organisation, locaux de chantier et frais généraux	globale	1	10 000,00 \$	10 000,00 \$
1.2	Signalisation des travaux et gestion de la circulation	globale	1	10 000,00 \$	10 000,00 \$
1,3	Puits d'exploration	unité	3	500,00 \$	1 500,00 \$
1,4	Vérification des conduite, inspection par caméra et nettoyage	unité	1	2 000,00 \$	2 000,00 \$

SOUS-TOTAL 23 500,00 \$



MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH  
 RÉFECTION DE LA ROUTE DANIEL  
 BORDEREAU DE SOUMISSION

Dossier : 2020-014  
 Date: 2020-11-24  
 Révision:

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
<b>2-Voie</b>					
2.1	Trait de scie	m	25	10,00 \$	250,00 \$
2.2	Enlèvement mécanique de l'enrobé	m <sup>2</sup>	3500	7,00 \$	24 500,00 \$
2.3	Enlèvement trottoire	m	244	30,00 \$	7 320,00 \$
2.4	Enlèvement regard	unité	14	350,00 \$	4 900,00 \$
2.5	Enlèvement conduite	m	862	20,00 \$	17 240,00 \$
2.6	Excavation de 2e classe	m <sup>3</sup>	3664	10,00 \$	36 640,00 \$
2.7	Sous-fondation MG-112	m <sup>3</sup>	2550	30,00 \$	76 500,00 \$
2.8	Fondation MG-20	m <sup>3</sup>	900	50,00 \$	45 000,00 \$
2.9	Pavage ESG-14 (156kg/m <sup>2</sup> )	tonne	570	150,00 \$	85 500,00 \$
2.10	Pavage ESG-10 (96kg/m <sup>2</sup> )	tonne	351	150,00 \$	52 650,00 \$
2.11	Trottoire	m	330	150,00 \$	49 500,00 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>					<b>400 000,00 \$</b>



**BOUCHARD**  
SERVICE-CONSEIL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH  
RÉFECTION DE LA ROUTE DANIEL  
BORDEREAU DE SOUMISSION

Dossier : 2020-014  
Date: 2020-11-24  
Révision:

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
<b>2-Voirie</b>					
2.12	Bordure	m	704	100,00 \$	70 400,00 \$
2.13	Conduite d'égout pluviale et tranchée 375mm	m	357	260,00 \$	92 820,00 \$
2.14	Conduite d'égout pluviale et tranchée 450mm	m	292	300,00 \$	87 600,00 \$
2.15	Branchement 150mm	m	154	260,00 \$	40 040,00 \$
2.16	Regard 900mm	unité	9	4 500,00 \$	40 500,00 \$
2.17	Puisard en béton armé 600mm avec cadre et grille 350x600 mm sur chaussée	unité	22	2 700,00 \$	59 400,00 \$
2.18	Branchement des puisards - conduite 200mm	m	77	260,00 \$	20 020,00 \$
2.19	Raccordement au réseau existant	unité	1	500,00 \$	500,00 \$
2.20	Nettoyage de fossé	m	33	25,00 \$	825,00 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>					<b>412 105,00 \$</b>



MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH  
 RÉFECTION DE LA ROUTE DANIEL  
 BORDEREAU DE SOUMISSION

Dossier : 2020-014  
 Date: 2020-11-24  
 Révision:

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
------	-------------	-------	-----------------	---------------	-------

2-Voirie					
2.21	Engazonnement en plaque	m <sup>2</sup>	800	15,00 \$	12 000,00 \$
2.22	Réparation des arrières	globale	1	5 000,00 \$	5 000,00 \$

SOUS-TOTAL 17 000,00 \$

TOTAL	852 605,00 \$
TPS	42 630,25 \$
TVQ	85 047,35 \$
TOTAL + Taxes	980 282,60 \$



Guillaume Bouchard, ing.

2020-11-24  
date

G.B.  
Initiale

**Règlement numéro 269-2021 décrétant une dépense de 1 015 224\$ et un emprunt de 917 474\$ pour des travaux de réfection des conduites pluviales sur la route de l'église, la rue Bouchard et la rue des Loisirs.**

ANNEXE B

ESTIMATION DU COÛT TOTAL DES TRAVAUX

Coûts directs	852 605\$
Imprévus 5%	42 630\$
Honoraires professionnels :	
Conception du devis	10 580\$
Surveillance de chantier	20 000\$
Surveillance de chantier (analyse de sol)	15 000\$
Taxes nettes	44 409\$
Frais d'emprunt temporaires	30 000\$
Total	1 015 224\$

---

Marie-Ève Blache-Gagné  
Directrice générale, Saint-Joseph-de-Kamouraska  
28 janvier 2021